

Convocation du 27 février 2020 SEANCE DU 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt le cinq du mois de mars à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, BONNET Natacha, JAUZE Corinne, PERSE Coralie, WIPF Jean-Marie, SAINTE CROIX Francis.

Absents : MM BETIS Yoan

Absent ayant donné procuration : MM PERSE Coralie à JAUZE Corinne

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme JAUZE Corinne, Conseillère Municipale est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 13 février 2020. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

04-2020/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 / 2019

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Budget Eau – Assainissement) 2019, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		34 085.32		80 745.16		114 830.48
Résultat de l'exercice		86 312.84	-14 808.21			71 504.63
Totaux						
Résultats de clôture		120 398.16		65 936.95		186 335.11

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M-49 (Budget Eau – Assainissement) 2019 à l'unanimité des membres présents.

05-2020/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2019

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget Général) 2019, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes	Dépenses	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		48 454.02		196 023.09		244 477.11
Résultats de l'exercice		8 879.88	296 278.66			287 398.78
Restes à réaliser			34 059.81	124051.00		
Résultats de clôture	57 333.90		10 264.38			47 069.52

Convocation du 27 février 2020 SEANCE DU 05 MARS 2020

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif M-14 (Budget Général) 2019.

06-2020/Vote du Compte de gestion 2019 (M-14/M-49)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2019, par Mme FABRE Corinne, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

07-2020/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2019

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de :

- 10 264.38 € au compte 1068 (investissement) excédents de fonctionnement capitalisés
- 10 264.38 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 47 069.52 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

08-2020/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2020

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de :

- 80 745.16 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 34 085.32 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

La séance est levée à 17 h 48

Convocation du 27 février 2020 SEANCE DU 05 MARS 2020

Le Maire, Sylvain RENNER,		
Grégory TERME	 Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
Natacha BONNET	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE
Yoan BETIS	Francis SAINTE CROIX	Coralie PERSE